



# PROTCOLE SANITAIRE

*Groupes scolaire de fontaine Guérin et Brion*

*SIÈGE SOCIAL : FONTAINE GUÉRIN*

---

Mairie : 11 rue de la Mairie – Fontaine Guérin – 49250 Les Bois d'Anjou

Tel : 02 41 54 73 95

Fax : 02 41 54 77 99

Mail : [accueil.fontaine@boisdanjou.fr](mailto:accueil.fontaine@boisdanjou.fr)

# TABLE DES MATIERES

CONTEXTE .....	2
PREALABLE .....	3
LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE .....	4
L'APPLICATION DES GESTES BARRIERE .....	4
LE LAVAGE DES MAINS.....	5
PORT DU MASQUE.....	5
VENTILATION DES LOCAUX .....	5
DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS .....	5
L'INFORMATION, LA COMMUNICATION .....	6
FICHE THEMATIQUE 1 .....	7
ACCUEIL DES ELEVES .....	7
POINTS DE CONTROLE .....	8
FICHE THEMATIQUE 2 .....	9
DEROULEMENT DE LA CLASSE.....	9
POINTS DE CONTROLE .....	10
FICHE THEMATIQUE 3 .....	11
ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS.....	11
POINTS DE CONTROLE .....	11
FICHE THEMATIQUE 4 .....	12
GESTION DES FLUX - .....	12
POINTS DE CONTROLE .....	12
FICHE THEMATIQUE 5 .....	13
PERSONNEL COMMUNAL.....	13
POINTS DE CONTROLE .....	16
FICHE THEMATIQUE 6 .....	17
PROCEDURE EN CAS DE PRESENCE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE .....	17
POINTS DE CONTROLE .....	18
ANNUAIRE .....	19
ANNEXE 1 .....	20
PRINCIPES FONDAMENTAUX .....	20
ANNEXE 2 .....	21
SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL - CATEGORIE DE PERSONNEL PRIORITAIRE.....	21
ANNEXE 3 .....	22
METHODOLOGIE NETTOYAGE ET DESINFECTION .....	22
ANNEXE 4 .....	23
ELEMENTS VISUELS A DESTINATION DES ENFANTS .....	23

## **CONTEXTE**

Dans le contexte actuel de la pandémie - Covid-19, les pouvoirs publics ont décidé mi-mars de mettre en place un plan de confinement. Ce plan devrait être levé à partir du 11 mai avec une préconisation de l'Etat d'une ré ouverture des écoles.

Dans le cadre de cette ré ouverture, les élus et agents de la collectivité en lien avec les retours de l'éducation nationale sur les préconisations d'organisation, ont souhaité, en s'appuyant sur les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique – HCSP, proposer une modalité de reprise pour les enfants en mode dégradé et par étapes.

Le présent protocole précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement Des groupes scolaires des Bois d'Anjou. Il repose sur cinq principes fondamentaux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériel**
- **La formation, l'information et la communication**

En accord avec ces principes, et dans le but de garantir l'intérêt et la sécurité des enfants et des agents scolaires, nous avons fait les choix suivants pour les écoles publiques de Brion et de Fontaine Guérin :

- 1) Fermeture des écoles maternelles notamment les petites, moyennes et grandes sections
- 2) Ouverture des écoles à partir du **12 mai 2020** pour les classes allant du CP au CM
- 3) Maintien d'un accueil du lundi au vendredi pour les enfants des parents soignants, ainsi que pour les enfants du personnel de la collectivité des Bois d'Anjou afin d'assurer la reprise des services de la collectivité. Les enseignants des Bois d'Anjou auront aussi accès à ce mode d'accueil afin de leur permettre d'intervenir dans les écoles sur notre territoire
- 4) Fermeture de l'Accueil de loisirs le mercredi au Bois d'Anjou
- 5) Fermeture du périscolaire (garderie) matin et soir.

## PREALABLE

1.1. La réouverture des écoles publiques de Brion et de Fontaine Guérin est soumise à trois règles :

- La validation par le Gouvernement du dé confinement comme annoncé pour le 11 mai
- La présence des enseignants et des agents scolaires afin de permettre un accueil de qualité et de répondre en toute sécurité aux gestes barrières sachant que le risque zéro n'existe pas.

**En cas d'absence d'un enseignant, les élèves seront automatiquement renvoyés à leur domicile et ne pourront être accueillis dans les écoles.**

- Une quantité de matériel suffisante permettant de répondre aux règles strictes d'hygiènes et aux recommandations de bonnes pratiques et de sécuriser enfants, agents scolaires et enseignants.

**Les règlements intérieurs des services municipaux restent en vigueur. Si un enfant ne respecte pas consciemment et de manière répétée les consignes sanitaires, une exclusion sera alors envisagée.**



**En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la commune pourra modifier l'organisation de ces services à tout moment. Ce fonctionnement sera donc ré-évaluer chaque semaine afin d'adapter et d'améliorer le dispositif. Il pourra évoluer en fonction de la charge de travail entre la gestion des enfants et l'entretien des locaux avec les règles d'hygiène strictes.**

1-2. Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment :

- A ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- A prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école, de préférence avec un thermomètre sans contact. **En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**

1.-3. Les personnels procèdent de la même manière. Les personnels présentant des facteurs de risque ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

L'équipe mettra tout en œuvre pour répondre aux contraintes de sécurité sanitaire établies par l'Etat et en conformité avec les autorités scientifiques. Elle ne saurait toutefois garantir un risque zéro compte tenu du contexte inédit.



## LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

## L'APPLICATION DES GESTES BARRIERE

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



**Le respect des gestes barrière fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge des élèves. L'implication des parents est indispensable pour garantir l'application permanente de ces règles.**



## LE LAVAGE DES MAINS

Un lavage des mains à l'eau et au savon pendant **30 secondes au moins** avec un séchage soigneux à l'aide d'un papier jetable devra être supervisé par les adultes. Il doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée à l'école
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

Une solution hydro-alcoolique et des lingettes seront disponibles dans chaque salle sous la responsabilité d'un adulte.

## PORT DU MASQUE

*Pour les personnels*

Les enseignants et personnels porteront des masques grand public fournis respectivement par l'Education nationale et la Collectivité.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'école, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

*Pour les élèves*

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire. Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

## VENTILATION DES LOCAUX

L'aération des salles occupées sera réalisée pendant au moins 10 minutes avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

## DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

- Un nettoyage de l'école sera effectué avant le retour des élèves.



- Une désinfection plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, des surfaces et objets fréquemment touchés sera effectuée (sanitaires, robinets, poignées, interrupteurs, rampe d'escalier)
- Les poubelles seront vidées et lavées tous les jours.
- Les élèves et personnels n'auront accès qu'aux matériels objets pouvant être désinfectés après utilisation.
- Un nettoyage approfondi des surfaces sera effectué chaque soir.
- Les locaux non utilisés du fait de l'absence d'élèves seront fermés pendant la période de déconfinement et non disponibles.

## L'INFORMATION, LA COMMUNICATION

### *Le personnel*

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.**

### *Les parents*

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture :

- des conditions d'ouverture de l'école ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'école ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie

### *Les élèves*

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique et les gestes barrière, dont l'hygiène des mains. Cette information sera répétée autant que nécessaire pour que la mise en œuvre devienne un rituel.



*Le site "e-bug!" propose des ressources qui peuvent être utilisées par les enseignants mais aussi par les parents.*

# FICHE THEMATIQUE 1

## ACCUEIL DES ELEVES

### CONDITIONS PREALABLES

- **Les écoles maternelles toutes section confondues seront fermées. Aucun accueil ne sera effectué pour celles-ci ni par le personnel enseignant, ni par le personnel de mairie.**
- Les élèves sont accueillis par groupes définis par l'équipe pédagogique afin de respecter les mesures sanitaires.
- Les parents qui font le choix de remettre leur enfant à l'école s'engagent à une fréquentation régulière selon le planning établi par l'équipe enseignante, jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Les familles qui font le choix de garder leur enfant à la maison pourront s'appuyer sur les ressources du CNED pour poursuivre l'enseignement à la maison.
- Pour les classes dont les élèves ne sont pas accueillis (maternelle et CP) les enseignants poursuivent l'enseignement à distance.

### CONDITIONS A RESPECTER PAR LES ELEVES ACCUEILLIS

Les élèves accueillis devront se conformer aux restrictions suivantes :

- Absence tout bijoux (Boucles d'oreilles, bracelets, montre, ...)
- Le vernis à ongles est interdit.
- Les élèves devront être vêtus de manière à ce qu'ils soient autonomes afin d'éviter les manipulations des vêtements par les équipes accueillantes.
- La tenue doit être changée et propre tous les jours pour respecter les règles sanitaires recommandées (Lavage à 60°)
- **Les jeux et objets personnels sont interdits (Consoles de jeu, jouets...)**
- **La prise de température automatique de l'enfant avant chaque départ pour l'école sera effectué par les parents. Si votre enfant a de la fièvre (38,7° et plus), le garder à votre domicile et contacter votre médecin traitant.**

### FREQUENCE ET CONDITIONS D'ACCUEIL

- **Les élèves seront accueillis à compter du 12 mai 2020 (Groupe scolaire de Brion) et 14 mai 2020 (Groupe scolaire de Fontaine Guérin) sur la base de deux jours consécutifs sur quatre en classe (lundi/mardi ou jeudi/vendredi).**
- Les enseignants transmettront les consignes du travail à réaliser à la maison les jours où ils n'ont pas classe.
- L'enseignement sera dispensé de manière à éviter au maximum le transfert de support ou matériel entre les personnes.
- Les groupes sont constitués pour permettre aux fratries d'être accueillies le même jour.
- **En cas d'absence non-remplacée d'un personnel enseignant, les élèves ne pourront pas être accueillis.**



## ARRIVEE ET DEPART DE L'ECOLE

- **L'enceinte de l'école est strictement interdite aux parents d'élèves.**
- Les enfants seront accueillis par un adulte au portail de l'école et se rendront directement en classe.
- L'arrivée et le départ de l'école seront étalés dans le temps et en respectant la distanciation.

## HORAIRES DE DEBUT ET FIN DE CLASSE

Les horaires de début et fin de classe seront modifiés selon la grille qui suit. Les parents veilleront à s'y conformer scrupuleusement.

	HEURE	ELEVES ACCUEILLIS
ACCUEIL	De 8h35 à 8h45	accueil des <b>élèves de CM et les fratries</b> des autres classes
	De 8h50 à 9h	accueil des <b>élèves de CE</b>
PAUSE MERIDIENNE	les élèves qui entrent manger chez eux conservent <b>les horaires habituels : 12h / 13h35</b>	
DEPART	<u>De 16h05 à 16h15</u>	départ des <b>élèves de CM et les fratries</b> des autres classes
	<u>De 16h20 à 16h30</u>	départ des <b>élèves de CE</b>

- En dehors de ces horaires, les élèves ne sont pas sous la responsabilité des enseignants. **Ils peuvent relever du service minimum d'accueil mis en place par la Commune s'ils correspondent à l'une des catégories prioritaires (Voir la fiche n°3)**
- Le portail et les portes resteront ouverts pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
- Les élèves n'auront accès qu'aux espaces indispensables (salles de classe, sanitaire et couloir)
- Les élèves s'installeront à la place qui leur a été attribuée. **Ils déposeront leur vêtement (Manteau) sur le dossier de leur chaise et garderont leur cartable ou sac à leur côté (l'utilisation des porte-manteaux est prohibée).**

## POINTS DE CONTROLE



- Veiller à la cohérence du planning des accueillants et accompagnants pour l'arrivée des élèves.
- Vérifier la disponibilité du savon et essuie main jetable dans les sanitaires ou à défaut de gel hydroalcoolique avant l'arrivée des élèves.
- Vérifier que la signalétique entrée/sortie et sens de circulation est en place.
- Vérifier que les portes et portails sont ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil si les conditions de sécurité le permettent.
- Veiller à la cohérence des emplois du temps pour permettre une arrivée échelonnée des élèves le cas échéant.

# FICHE THEMATIQUE 2

## DEROULEMENT DE LA CLASSE

### ARRIVEE EN CLASSE

- Les élèves se rendront directement dans leur classe, à la place qui leur a été attribuée.
- Ils déposeront leur vêtement sur le dossier de leur chaise ;
- Ils garderont leur cartable ou sac à leur côté
- **L'utilisation des porte-manteaux est prohibée.**

### ORGANISATION DE LA SALLE DE CLASSE

- **Pour tenir compte des superficies de classe et appliquer l'éloignement sanitaires, il est préconisé que les groupes classes soit de 10 enfants, et interdit au-delà de 15 enfants.**
- Le mobilier de classe sera disposé de façon à respecter la distanciation physique.
- Le mobilier et matériel non nécessaire sera neutralisé (coin bibliothèque, matériel collectif, tables et chaises non utilisés)
- **Tout échange de matériel entre élèves sera interdit.**
- Les élèves n'auront accès qu'aux espaces indispensables (salles de classe, sanitaire et couloir).
- Les portes seront dans la mesure du possible maintenues ouvertes afin d'éviter les points de contact.

### ACTIVITES PEDAGOGIQUES

- En EPS, les parcours individuels en respectant la distanciation physique seront privilégiés.
- Les jeux de ballons, de contact et l'utilisation du matériel collectif sont prohibés.
- Si activités sportives prévues, les parents d'élèves veilleront à ce que les enfants soient vêtus de leur tenue de sport dès le matin de façon à éviter tout passage en vestiaire.
- En arts visuels, seul le matériel individuel pourra être utilisé.
- **De manière générale, aucun matériel collectif ne sera directement disponible aux élèves.**

### PASSAGE AUX TOILETTES

- Dans la mesure du possible, le passage aux toilettes se fera individuellement sous la supervision d'un adulte.
- S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins un mètre ou neutraliser un urinoir sur deux.
- Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes en fonction du personnel présent.
- Le séchage se fera au moyen de serviette papier jetable ou par défaut séchage en plein air (Pas de séchage par serviette tissus ou air pulsé ).
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, etc.*).

## RECREATION

- Les déplacements auront lieu en respectant la distanciation et en suivant un sens de circulation défini pour éviter le croisement des groupes.
- Les pauses se feront à horaires décalés, par groupe classe, dans le respect des règles de distanciation.
- L'accès aux structures de jeux et l'utilisation de jeux de cours sera interdit.
- Les récréations pourront être remplacées par un temps de pause en classe.

## PAUSE MERIDIENNE

- Sur la pause méridienne, les enfants déjeunant sur place resteront en classe, à leur place, sous la surveillance des agents de la Collectivité.
- Les 12, 14 et 15 mai, les familles fourniront un pique-nique et des couverts dans un sac isotherme que l'enfant gardera près de lui.
- Après cette date, des pique-nique seront livrés chaque jour par la collectivité sur réservation.
- Les enfants devront apporter leur gourde personnelle munie d'une étiquette nominative.

## POINTS DE CONTROLE

### AVANT/PENDANT LA CLASSE

- Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes non ventilées naturellement).
- Vérifier le bon aménagement de la classe - Vérifier la neutralisation des armoires et bibliothèques collectives.
- Ouvrir les portes et les garder ouvertes.
- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels entre élèves.
- Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.
- A la fin de la classe : Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie - Guider le groupe dans le respect des distanciations physiques - Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).



### TOILETTES

- Contrôler le flux des élèves vers les sanitaires (Ex : Agrafage d'une épingle à nourrice au col de l'élève).
- S'assurer que l'élève soit accompagné d'un adulte
- Superviser le lavage des mains avant et après le passage aux toilettes (tout en respectant les gestes barrière).
- S'assurer de la bonne aération des sanitaires.
- S'assurer de la mise en place de consignes pour l'utilisation des locaux sanitaires.

### RECREATION

- Veiller à la cohérence du planning des récréations.
- S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et les couloirs avant de sortir de la classe.
- Vérifier la neutralisation des installations et jeux d'extérieur ou que la désinfection est effective.
- Port du masque pour les personnels enseignant et non enseignant
- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.
- Assurer une coordination pour ne faire rentrer en classe que les élèves dont les mains sont lavées.

# **FICHE THEMATIQUE 3**

## **ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS**

### **ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI**

- **L'Accueil de loisirs du mercredi est suspendu jusqu'à nouvel ordre.**
- Toutefois, dans le cadre du service minimum d'accueil et sur justificatifs dûment adressés, cet accueil pourra être mis en place pour les enfants dont les familles exercent une profession dans le domaine de la santé (infirmière, cuisinier en EPHAD) ou aux services d'urgence (pompier, gendarmes...). Pour les catégories
- Toute demande d'accueil périscolaire au titre des personnels prioritaires ou de la Collectivité sera organisée sur demande préalable des familles par mail auprès du responsable enfance – jeunesse ([enfance.jeunesse@boisdanjou.fr](mailto:enfance.jeunesse@boisdanjou.fr)).
- **Pour le bon fonctionnement, l'accueil du mercredi sera limité à 10 enfants**
- Les familles devront faire connaître leurs besoins (jours, heures d'arrivées et de départ des enfants).
- Les modalités d'organisation de cet accueil exceptionnel seront ensuite communiquées aux familles.

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET SOIR**

Les services sont fermés, à l'exception des enfants des personnels autorisés et des personnels communaux des Bois d'Anjou.

**Voir Document en Annexe 2 : personnels prioritaires dans le cadre du service minimum d'accueil.**

### **POINTS DE CONTROLE**

- Aucun objet personnel extérieur ne peut être introduit dans l'enceinte de l'école pendant le temps du SMA (Ni console, ni jouet etc...).**
- Si un objet de ce type était introduit malgré tout, il devrait rester dans le sac de l'enfant.**

# FICHE THEMATIQUE 4

## GESTION DES FLUX -

### SENS DE CIRCULATION

- Un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation sera défini.
- A défaut de sens unique de circulation, un sens de circulation prioritaire est mis en place.
- Le sens de circulation défini doit limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- Il sera indiqué par une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert, etc.).

### PORTES ET POINTS DE CONTACTS

- Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. **Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).**
- Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- Dans la mesure du possible l'entrée en classe par plusieurs accès sera privilégiée pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.

### LIMITATION DES FLUX – INTERVENANTS EXTERIEURS

- Les équipes enseignantes et agents communaux s'efforceront de faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.
- Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'école et leur fournir les consignes spécifiques.

### POINTS DE CONTROLE



- Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place
- Vérifier que les portes sont ouvertes dans la mesure du possible.
- Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- Veiller au port du masque par les adultes.
- S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.

# **FICHE THEMATIQUE 5**

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **PRINCIPES DE BASE**

**Le personnel de la collectivité ne peut intervenir sans accord du DGS :**

- **Après d'un enfant étant en contact étroit avec une personne de son entourage étant cas suspect ou confirmé et vivant au même domicile** Ex : « Mon papa ou ma maman a le coronavirus. ». Dans ce cas **les précautions de type « quatorzaine doivent être appliquées : confinement en chambre 14 jours surveillance température et symptômes).**
- **Après d'un enfant** (ou de l'un des membres de sa famille vivant au domicile) **dans le cas où la personne serait cas symptomatique, suspect ou confirmé.** (Différer l'intervention jusqu'à guérison complète)

***Dans la situation d'un enfant symptomatique celui-ci est isolé du groupe et les parents sont prévenus automatiquement. L'agent afin d'accompagner l'enfant et de rester présent à ses côtés dispose d'un kit (Contenant masques pour adulte, masque pour enfant, SHA...) permettant de le protéger et disponible auprès du directeur d'école.***

### **AVANT LA PRISE DE POSTE**

- A. L'agent avant de partir de son domicile prend sa température et se rend sur son lieu de travail. **En cas de température supérieure à 38,7° - ou de soupçons de symptômes COVID (Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...) il prévient aussitôt le service RH de la Collectivité et consulte son médecin traitant.**
- B. A sa prise de poste l'agent se lave les mains (SHA mis à disposition). Une pochette est prévue pour la semaine avec masque, une boîte de gants lui est mis à disposition (essentiellement pour l'entretien des locaux) ainsi qu'une solution hydro alcoolique (flacon individuel).
- C. **Chaque agent doit avant de prendre son service :**
  - Avoir les cheveux courts ou attachés ;
  - Avoir les ongles courts sans vernis ni faux ongles ; pas de bijoux
  - Ne pas utiliser son Smartphone ou téléphone de l'école avant de s'être lavé les mains (ou SHA), désinfecter régulièrement le téléphone
  - Disposer d'une tenue changée et propre chaque jour/d'une blouse de service.



## DOTATIONS DE L'AGENT

Chaque professionnel à son départ pour une intervention doit-être muni

- **Tenue dédiée** (professionnelle si possible) et d'une tenue professionnelle de rechange. **La tenue dédiée est lavée en fin de journée (60° 30 mn)** par l'agent à son domicile. Une blouse à manche courte est conseillée. Cette blouse doit être lavée tous les soirs. Possibilité d'avoir une tenue de rechange.
- d'un flacon de solution hydro – alcoolique permettant plusieurs lavages des mains en journée et sur la semaine. Le lavage des mains est à faire régulièrement notamment avant toute manipulation d'un masque (tout type) ; avant de préparer, servir ou prendre un repas ; avant de sortir et après être entré à l'école (le lien, celui d'un tiers) ; après toux, éternuements ou mouchage ; après avoir pris les transports en commun ou touché aux parties communes d'un immeuble ; après être allé aux toilettes... en particulier dans les espaces communautaires (école, domicile, travail...).
- 1 masque jetable par demi-journée d'intervention. Le masque pour l'agent par précaution (pour protéger l'utilisateur) ; **Le masque est mis** en sortant de sa voiture avant d'entrée à l'école. Il est à garder pour la demi-journée (4h maximum). Il restera en place en évitant être touché afin d'éviter une contamination manuelle.
- De gants sachant que les gants lors des prises en charge **ne sont pas utiles et toujours conseillés sauf** risque de contact des mains avec des liquides biologiques (salive, sécrétions respiratoires...) : se laver les mains après contacts est plus sûr que de garder des gants qui, pendant une séance, vont toucher différents objets et le corps de l'utilisateur / du professionnel ou le masque de ce dernier... **des mains propres valent mieux que des gants douteux !**

**En cas de constat par l'agent de l'absence de matériels ou de questions en lien avec ses interventions, et les conditions d'organisation du travail, il sollicite le responsable enfance jeunesse (Réfèrent gestion des stocks). A défaut les services RH ou le DGS. En cas d'insécurité le réfèrent COVID et le réfèrent de gestion des stocks.**

## PRISE DE POSTE DE L'AGENT

Systématiquement avant sa prise de poste l'agent doit se conformer aux instructions suivantes :

- **laisser son manteau dans la voiture.**
- **Se laver les mains avec la solution hydro – alcoolique mise à sa disposition**
- **Mettre son masque à la sortie de son véhicule**
- **Pénétrer dans l'école en ayant enlevé bijoux, montre et tout autre objet.**

## PENDANT LE SERVICE

- **Désinfection des matériels et objets utilisés par les enfants pendant le temps de classe**
- Nettoyer-désinfecter l'ensemble des surfaces du matériel pendant le temps de classe avec le matériel mis à disposition et/ou produits désinfectant.
- Être vigilant à chaque passage de l'entretien de toilettes utilisées par les enfants et les adultes.
- Si des gants sont utilisés notamment pour l'entretien du matériel utilisé par les enfants, les poignées de portes, interrupteurs, les retirer et les mettre dans un sac poubelle.
- Fermer et jeter le sac poubelle en l'absence de signes évocateurs de Covid 19 avec les ordures ménagères du domicile.
- **En cas de contact avec un élève ou adulte symptomatique (Voir Fiche thématique dédiée) : refermer le sac poubelle, le placer dans un second sac. Le double sac permet d'éliminer les déchets dans les ordures ménagères.**
- **Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves.**
- Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

## A LA FIN DU SERVICE

- a. Désinfection des matériels et objets utilisés par les enfants pendant le temps de classe.
- b. Nettoyage en fin de journée de l'ensemble des locaux utilisés et lieux de passage des enfants et des adultes :
  - Nettoyer les surfaces et sol avec produit détergent
  - Rincer à l'eau du réseau d'eau potable
  - Nettoyer les poignées de portes (y compris porte d'entrée) télécommande, interrupteur, surface de bureaux... avec du produit désinfectant
  - Aération quotidienne de l'ensemble des locaux accueillant professionnels et usagers
  - **ne pas utiliser un aspirateur pour les sols ;**
  - gérer la vaisselle selon les recommandations habituelles
- c. Après désinfection des locaux réaliser une hygiène des mains avec une solution hydro-alcoolique.
- d. Si le vêtement du professionnel a reçu des projections : retirer les vêtements concernés et les déposer dans un sac plastique, faire une hygiène des mains et revêtir la tenue de rechange.
- e. Mettre dans la poubelle située à l'accueil les masques utilisés dans la journée, le papier jetable ayant servi au nettoyage des locaux, si chiffon utilisés les passer à la machine à laver chaque soir à 60° minimum..
- f. Possibilité pour le personnel de se changer dans une salle : Il est recommandé au personnel de laver ses affaires utilisées dans la journée sont à laver à 60°. **Le personnel doit venir chaque jour avec une nouvelle tenue propre.**
- g. Quitter les lieux directement après son service.

**Pour plus de détails sur la procédure de désinfection voir la note méthodologique de nettoyage (Annexe 3)**

## PERSONNEL EXTERIEUR A L'ECOLE

- Inviter le personnel extérieur à se laver les mains à l'aide d'une solution hydro - alcoolique préalablement à son entrée dans l'enceinte de l'école. Lui fournir une SHA si nécessaire.
- Inviter le personnel extérieur à se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- Rappeler les consignes générales et notamment les gestes barrière (Affiche).

## LIVRAISON

En cas de livraison :

- Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes. Pour les livraisons dans l'école, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, **laissent les colis devant l'accueil de l'école en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.**
- **Dans tous les cas, l'enceinte de l'école est interdite à toute personne autre que le personnel autorisé.**

## ACCUEIL DES PARENTS

- Privilégier la communication à distance.
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).
- **Les parents n'étant pas autorisés à entrer dans l'école, la communication se fera prioritairement par mail ou par téléphone.**

## POINTS DE CONTROLE

- se laver les mains très régulièrement (savon, ou solutions hydro-alcoolique)
- tousser ou éternuer dans son coude
- utiliser des mouchoirs à usage unique (l'hygiène de base des voies respiratoires au moyen de mouchoirs en papier jetables à jeter après utilisation dans une poubelle à couvercle puis se laver les mains systématiquement après).
- le port du masque pour les adultes
- pas de port de bijoux, ni montre de la part des professionnels. Prise de température avant prise de poste. Hygiène corporelle.
- l'aération régulière de la pièce et des locaux
- rester chez soi lorsqu'on est malade (confinement du malade).
- utiliser des gants pour l'entretien des lieux
- Eviter les déplacements non indispensables dans le groupe scolaire
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, etc.).



**N'HESITEZ PAS A SOLLICITER SI NECESSAIRE LE RESPONSABLE DE SECTEUR, LA RESPONSABLE RH OU LES ELUS REFERENT POUR TOUT QUESTIONNEMENT OU SOUTIEN.**

## FICHE THEMATIQUE 6

# PROCEDURE EN CAS DE PRESENCE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE

### ENFANT SYMPTOMATIQUE

- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un élève (Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc) **celui-ci sera immédiatement isolé dans une pièce dédiée**, avec un masque pour les enfants d'âge à en porter, sous la surveillance d'un adulte, dans l'attente de son retour au domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Un kit est à disposition des directeurs d'école en cas de signes symptomatiques.
- Les parents seront prévenus pour qu'ils puissent venir chercher l'enfant en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Education Nationale.

### ADULTE SYMPTOMATIQUE

- En cas de survenue de symptômes évocateurs (Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc) **Isolement immédiat de l'adulte dans une pièce dédiée avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible**. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

## EN CAS DE TESTS POSITIFS

- En cas de test positif, les services académiques seront informés. Ils se rapprocheront sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité locale.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Un nettoyage minutieux et la désinfection des locaux occupés et des objets potentiellement touchés par l'élève (ou l'adulte) dans les 48h qui précèdent l'isolement, seront effectués.
- Les personnels psychologues et de santé de l'Education Nationale pourront apporter leur appui.

### POINTS DE CONTROLE

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.**
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'école.**
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.**
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.**



# ANNUAIRE

## MAIRIE

CONTACT	MAIL	TELEPHONE
<b>M. GENDRON, Elu référent COVID 19</b>	<a href="mailto:Accueil.fontaine@boisdanjou.fr">Accueil.fontaine@boisdanjou.fr</a>	02 41 54 73 95
<b>Mme RUBEILLON, Elue référente affaires scolaires</b>	<a href="mailto:Accueil.fontaine@boisdanjou.fr">Accueil.fontaine@boisdanjou.fr</a>	02 41 54 73 95
<b>M. DESBONNES, Directeur général des services</b>	<a href="mailto:dgs@boisdanjou.fr">dgs@boisdanjou.fr</a>	02 41 54 58 59
<b>M.CHEVREUIL, responsable enfance jeunesse</b>	<a href="mailto:enfance.jeunesse@boisdanjou.fr">enfance.jeunesse@boisdanjou.fr</a>	06.46.18.53.39

## DIRECTIONS

CONTACT	MAIL	TELEPHONE
<b>Mme SERVANT, directrice école FG</b>	<a href="mailto:ce.0490659a@ac-nantes.fr">ce.0490659a@ac-nantes.fr</a>	02 41 54 74 75
<b>M. CASSIN, directeur école Brion</b>	<a href="mailto:ce.0490326n@ac-nantes.fr">ce.0490326n@ac-nantes.fr</a>	02 41 57 62 98



**ANNEXE 1**  
**PRINCIPES FONDAMENTAUX**

- 1. Maintenir la distanciation physique**
- 2. Appliquer les gestes barrière**
- 3. Limiter le brassage des élèves**
- 4. Veiller au nettoyage et à la désinfection des locaux et matériel**
- 5. Maintenir la formation, l'information et la communication**

## **ANNEXE 2**

# **SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL -** **CATEGORIE DE PERSONNEL** **PRIORITAIRE**

**Sont concernés les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire :**

- Tous les Personnels des établissements de santé ;
- Professionnel.le.s de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmières,
- ambulanciers, pharmaciens, biologistes ;
- Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées), Établissements pour personnes handicapées, Services d'aide à domicile, Services infirmiers d'aide à domicile, Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Établissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts.
- Services de l'État (central et déconcentré) : Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfetures chargées de la gestion de l'épidémie, Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie ;
- Tous les personnels agissant dans le champ de la protection de l'enfance (notamment Aide Sociale à l'Enfance, Protection Médicale Infantile) ;
- Pompiers, policiers, gendarmes ;

**Ainsi que :**

- Les enseignants des écoles ;
- Les agents communaux travaillant dans les restaurants scolaires et services périscolaires des écoles primaires ;

# **ANNEXE 3**

## **METHODOLOGIE NETTOYAGE ET DESINFECTION**

**L'accueil doit être réalisé dans le strict respect des gestes barrières et des recommandations sanitaires.**

**• 1ère étape, le nettoyage :**

- o Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- o Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- o Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

**• 2ème étape, la désinfection :**

- o Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476.
- o Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

*Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.*

En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée.

**Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.**

**• Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :**

- o Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
- o Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ; Séchage des surfaces ;
- o Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.

**• Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.**

**• Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les enfants ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.**

**ANNEXE 4**  
**ELEMENTS VISUELS A DESTINATION**  
**DES ENFANTS**

# les gestes à retenir



je garde une  
distance  
d'environ  
1 mètre  
avec les  
copains



je ne serre pas la  
main et je ne  
fais pas de  
bisous,  
mais je dis  
quand même  
bonjour !



Je me lave  
bien les  
mains,  
le temps  
d'une petite  
chanson



j'utilise des  
mouchoirs  
jetables et  
je les jette  
à la poubelle



je tousse  
et  
j'éternue  
dans mon  
coude

Pour me protéger  
et protéger les autres !



On ne serre pas la main  
et on ne fait pas

de  
bisous



Hey!  
Salut toi!



mais on se dit  
quand même

Bonjour!





♥ Se moucher dans un  
**mouchoir** à usage unique



allez hop,  
à la poubelle !

♥  
d'arteflo

Mimi cracra  
l'eau elle aime

CaAAAAAa!!!



Bien se laver les mains!  
le temps d'une petite chanson

♥  
d'artiflo



Si tu n'as pas de savon,  
tu peux te laver les mains



avec du  
**Gel** hydroalcoolique !

♥ l'artiflo

aaaatchoummmyeaaaah!!!



Tousse et éternue dans  
ton coude  
Danse le Dab!

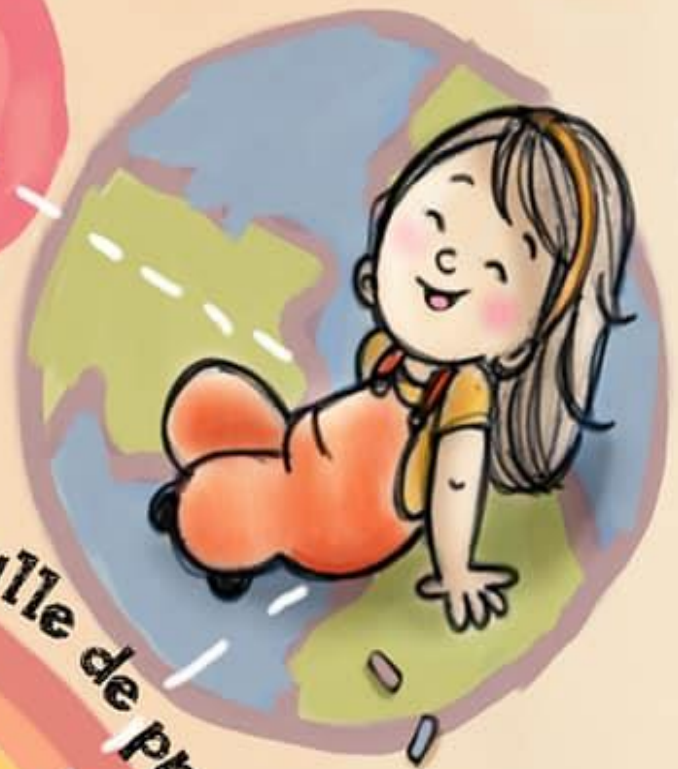
♥ l'artiflo



Garder 1 mètre  
de distance  
entre nous



1 mètre



Chacun dans sa bulle de protection !



l'art de Flo